

# LES RENDEZ-VOUS

ATELIER

ENVIRONNEMENT  
SECURITEUNION DES  
ENTREPRISES | UE35

## LOI ASAP : QUELLES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

**Judi 1<sup>er</sup> avril 2021 – 11h00 – 12h00**

WEBINAIRE

La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite « loi ASAP », contient de nombreuses dispositions modifiant le code de l'environnement afin de simplifier et d'accélérer les procédures environnementales.

Au programme :

- Nouvelle procédure de participation du public pour les projets soumis à autorisation environnementale
- Exécution anticipée des travaux avant la délivrance de l'autorisation environnementale
- Transfert partiel de l'autorisation environnementale ;
- Modulation des conditions d'application des nouvelles règles aux ICPE existantes ou aux projets en cours d'instruction ;
- Modification des modalités de cessation d'activité et de remise en état d'une installation classée

### INTERVENANTE

Astrid Rebillard - Avocat associé / Directeur du Département droit Environnement / Spécialiste en Droit de l'environnement / Docteur en Droit Public, Cabinet FIDAL

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

## CONTACTS PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

/> PAR TÉLÉPHONE AU 02 99 87 42 97

/> PAR MAIL

**Emmanuelle Brocchi** Responsable  
Contact et inscription

**UNION DES ENTREPRISES 35 • UE35**  
2, Allée du Bâtiment • BP 71657 • 35016 Rennes Cédex •  
02 99 87 42 97 • [www.ue35.fr](http://www.ue35.fr)